

COMMUNE DE VUE
Loire-Atlantique

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 19 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de VUE, dûment convoqué le 11 avril 2016, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Christophe BOCQUET, en séance ordinaire, le mardi onze avril deux mil seize à vingt heures zéro minutes.

ETAIENT PRESENTS : Christophe BOCQUET, Patrick LEHOURS, Odile NORMAND, Benjamin LERAY, Ginette WERLER, Franck PARIS, Laurent GROLLIER, Stéphane GOOSSENS, Nadia THOMAS, Christian ROCHERY

ETAIENT EXCUSEES : Annie CHAUVET et Nadège HALLIER qui a donné pouvoir à Laurent GROLLIER

ETAIENT ABSENTS : Franck SULPICE et Johanna BERTIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ginette WERLER

Membre du Conseil Municipal en exercice 14 – présents 10

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

.....

DCM 2016 – 0401– TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES 2017

Le Maire rappelle que chaque année, en application de la loi et du code de procédure pénale, il appartient aux conseils municipaux de procéder à un tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux assises de la Loire-Atlantique.

Ce tirage au sort porte sur la liste générale des électeurs de la commune et doit avoir lieu en séance publique.

Un arrêté préfectoral a fixé une répartition par communes ou communes regroupées, ainsi la commune de Vue est regroupée avec celle de Cheix-en-Retz.

Deux points importants sont précisés :

. Le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral en question, soit 3 noms pour la commune de Vue et 3 noms pour la commune de Cheix.

. ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2017.

En présence de Monsieur Normand, Maire de la commune de Cheix-en-Retz, le Conseil Municipal procède au tirage au sort des personnes susceptibles d'être jurés.

Sont tirés au sort :

* Mme LE PORT Christelle épouse GARCIA – Cheix-en-Retz

* M. ROUSSELEAU Samuel – Cheix-en-Retz

* M. GAUTIER Ludovic - Cheix-en-Retz

* Mme BREMAUD Oriane – Vue

* M. BIDAN Christophe – Vue

* M. ALLAIN Daniel - Vue

DCM 2016 – 0402 – FONDS DE CONCOURS 2016 – COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSIDERANT la délibération communautaire en date du 24 mars 2016 décidant d'allouer un montant forfaitaire de 50 000 € par commune adhérente répondant à un projet d'équipement ou investissement communal structurant.

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter cette subvention auprès de la communauté de communes dans le cadre des Fonds de concours au titre des travaux d'investissement inscrits au budget pour le stade municipal et l'aménagement d'un SAS à la mairie.

Le plan de financement des projets se compose comme suit :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Montant des travaux prévus au stade	84 000,00 € HT	Fonds de concours	40 000,00 €
		Autofinancement	44 000,00 €
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Montant des travaux prévus création d'un SAS (accessibilité) à la mairie	25 000,00 € HT	Fonds de concours	10 000,00 €
		Autofinancement	15 000,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

SOLLICITE pour les travaux d'investissement à réaliser dans le cadre des mises en accessibilité (bâtiments du stade et entrée de la mairie) une participation financière de 50 000,00 € de la communauté de communes Cœur Pays de Retz au titre des fonds de concours 2016 ;

APPROUVE le plan de financement comme stipulé ci-dessus.

DCM 2016 – 0403 – REPARTITION DES PRODUITS DES AMENDES DE POLICE 2015

Le Maire rappelle aux élus que chaque année le Conseil Départemental propose aux collectivités de présenter des opérations susceptibles de bénéficier de la répartition de la dotation du produit des amendes de police 2015.

Il précise que le coût de l'opération doit concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de faire réaliser dans le courant de l'année 2016 :

- . des travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier (busage, revêtement bicouche, balisage piéton...) sur environ 100 mètres de l'intersection de la Route du Pont de Bois jusqu'à la Chapelle, le long de la route départementale 206 ;
- . de faire poser 6 croix « grecque » sur les feux existants ;

APPROUVE le montant estimatif des travaux d'environ 20 000,00 € ;

SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, une subvention auprès du Conseil Départemental de Loire Atlantique, au titre des produits des amendes police 2015.

DCM 2016 – 0404 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION – COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR PAYS DE RETZ

Le conseil communautaire a la faculté de proposer une répartition libre des attributions de compensation.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, un assouplissement prévoit que la révision libre des attributions de compensation peut se faire par une délibération de la communauté de communes à la majorité des deux tiers et d'un vote à la majorité simple des communes membres concernées par la révision de leur attribution de compensation.

Le recours à cette procédure de « révision libre » permet à l'EPCI et aux communes membres d'introduire tout critère sans restriction afin de déterminer le montant et les conditions de révision des attributions de compensation.

Par délibération n° CC-2016-19 en date du 24 mars 2016, le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur Pays de Retz a approuvé la révision des attributions de compensation et de les fixer comme dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} avril 2016 :

COMMUNES	Attributions de compensation précédentes	Attributions de compensation nouvelles
Cheix en Retz	19 100 €	30 614 €
Cheméré	235 364 €	262 129 €
Port Saint Père	-19 990 €	16 538 €
Rouans	22 328 €	59 696 €
Saint Hilaire de Chaléons	31 925 €	57 377 €
Sainte Pazanne	289 077 €	359 813 €
Vue	-2 996 €	17 235 €
Total	574 808 €	803 401 €

VU l'article 1609 nonies C V 1° bis du CGI,

CONSIDERANT que, selon une élue, il existe un manque de transparence sur la méthode de calcul de la répartition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix « pour » et 1 « abstention »,

APPROUVE la révision des attributions de compensation telle que présentée ci-dessus.

DCM 2016 – 0405 – CONVENTION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'OPERATEUR ORANGE

Le Maire explique que le bail « orange » arrive à expiration et qu'il y a lieu désormais de renouveler une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation de l'équipement situé près du stade municipal « La Pinellerie » sur la parcelle cadastrée section E n° 1172.

Le Maire souligne, en résumé, quelques points importants de la proposition de convention :

- . convention consentie pour 9 années à compter du 28 juillet 2016 renouvelée de plein droit par périodes de 6 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties
- . la convention sera résiliée par la collectivité lorsque l'occupation de l'immeuble par « le preneur » porte atteinte à l'intérêt du domaine public, à son affectation domaniale présente ou future et avec l'usage public qui en est fait ou qui es projeté par « la collectivité »
- . le montant de la redevance annuelle est fixée à 2 640,00 € (pour info montant 2015 : 2516,00 €)
- . la redevance sera augmentée annuellement de 1 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention n° VUE-180M1 avec la société anonyme orange représentée par Monsieur Christophe Mourot, Directeur de l'unité pilotage réseau Ouest.

Cette convention VUE-180M1 sera annexée à la présente délibération.

Le Maire informe l'assemblée qu'une négociation a été opérée sur le délai de la convention ainsi que le montant et précise que c'est l'opérateur qui alimente le territoire communal par cette antenne.

AFFAIRES DIVERSES

. la prochaine réunion de travail des élus aura lieu mardi 17 mai à 19 H 00 avec en première heure : présentation et échange avec l'association « pour la déviation de Vue ».

. le Maire informe l'assemblée que n'ayant aucune date précise pour le référendum NDDL, la salle municipale reste disponible à la location. Le déroulement des élections se fera salle du conseil ou salle du restaurant scolaire.

. réunion du CCAS mercredi 4 mai à 19 H 15 à la mairie

. le Maire rappelle la journée portes ouvertes à la mam « Les P'tites Grenouilles » le vendredi 29 avril de 17 H à 20 H

. le montant des dotations de l'Etat alloué à la commune sera communiqué lors de la prochaine séance.

. réunion du conseil municipal le 21 juin à 20 H 00. En fonction des sujets à aborder et décider, une autre séance pourra être programmée avant la fin juin si nécessaire.

. cérémonie du 8 mai – rendez-vous des élus à 10 H 15 pour une cérémonie qui démarre à 11 H 00.

- ## -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45